

ARRETE DU MAIRE N° PM-2025-624 PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCUI FR

LIVRAISON DE MOBILIER 16 RUE LAMARTINE

Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU le Code de la route;

VU le Code de la voirie routière :

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

VU la demande de Madame CATHEBRAS Angélique pour une livraison de mobilier au N°16 rue Lamartine.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement pour permettre le bon déroulement de la livraison ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures pour assurer la sécurité des usagers ;

ARRETE

Article 1:

Madame CATHEBRAS Angélique est autorisée à stationner le camion de livraison pour permettre les opérations déchargement de mobilier, le samedi 15 novembre 2025 de 13h00 à 18h00 au N°16 rue Lamartine.

Article 2:

La signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et maintenue par le demandeur Madame CATHEBRAS Angélique

Article 3:

Le présent arrêté sera affiché sur le lieu de livraison.

Article 4:

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6: Ampliation sera adressée à :

- M. le Directeur Général des Services.
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,

- M. le Lieutenant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 13 novembre 2025.

Par délégation du Mair Le 1er Adjoint

Jean-Marie SABATIER.